

RESIDENCE POUR SENIORS

Un legs non respecté et un chantier à l'arrêt

Pour les cogolinois qui l'ignorent, il est utile de rappeler que le terrain sur lequel se dressent les immeubles en construction de la future résidence pour seniors (boulevard Michelet), avait été légué à la ville de Cogolin par madame Perrin en 1924. Dans son testament, elle avait soumis sa donation à la condition que la collectivité y aménage « *un hospice pour les indigents de la commune* ».

Ainsi pendant de longues années ce terrain a accueilli la maison de retraite « Perrin » accessible aux cogolinois. En 2016 le tandem Lansmadja a décidé, sans aucune mise en concurrence, de vendre ce bien communal à un promoteur de Levallois-Perret afin d'y édifier une résidence pour seniors aisés.

Oubliés les indigents et le testament de madame Perrin ! Pas la moindre étude préalable non plus pour essayer d'appréhender les besoins réels d'une population de retraités dont beaucoup sont obligés de quitter la région faute de moyens. Est-ce la raison pour laquelle le chantier est stoppé depuis de longs mois ?



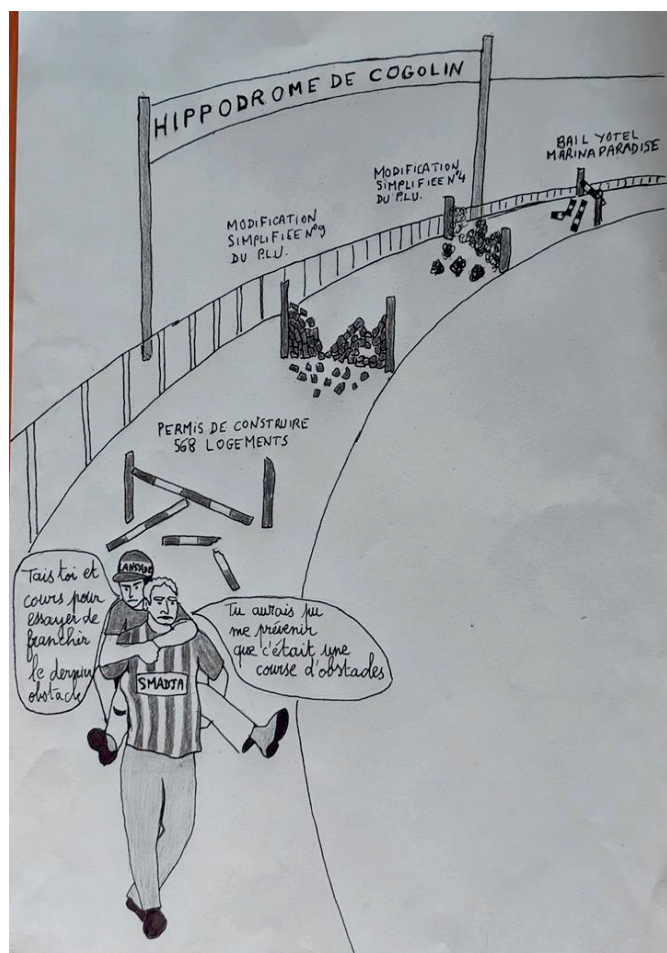
Vue du chantier vis-à-vis de l'école Chabaud en septembre 2022

Faute d'avoir respecté la volonté de madame Perrin, le maire a légué à la commune deux horribles transformateurs électriques édifiés sur la voie publique aux frais des Cogolinois. Tout cela pour les beaux yeux des promoteurs de Levallois.



Le transformateur de la Place de la République ne permet plus la circulation à double sens sur une voie où elle est pourtant autorisée

Terrain du Yotel: après ses nombreuses chutes, le maire va-t-il franchir le dernier obstacle ?



Dans notre bulletin d'information n° 5, nous avons utilisé l'image d'une course de chevaux d'obstacles pour décrire les déboires successifs du tandem Lansmadja sur un terrain du Yotel imprudemment rebaptisé "l'hippodrome" par le maire. Bail de sous location dénoncé par la Chambre Régionale des Comptes, annulations par les tribunaux des modifications simplifiées du PLU n° 4 et n° 9 puis des permis de construire ..

Toujours aussi fanfaron, le maire avait récemment annoncé qu'il était sûr de franchir le dernier obstacle en ramenant le nombre de logements du projet de permis de construire à 260 au lieu des 568 initialement prévus. Avant de tempérer son assurance au dernier conseil municipal en déclarant : « *Il n'est pas question que ces permis soient déposés s'il y a la moindre réserve des services de l'Etat* ».

Nous l'invitons à la prudence en lui rappelant qu'il avait affiché une certitude tout aussi arrogante lorsqu'il avait accordé les permis de construire pour 568 logements. Ce qui n'a pas empêché le tribunal et la cour d'appel administrative de les annuler.